



SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Agenda Spatial du Bénin



**Le Bénin en 6 pôles
de développement régionaux**

**DOCUMENT
DE SYNTHESE**

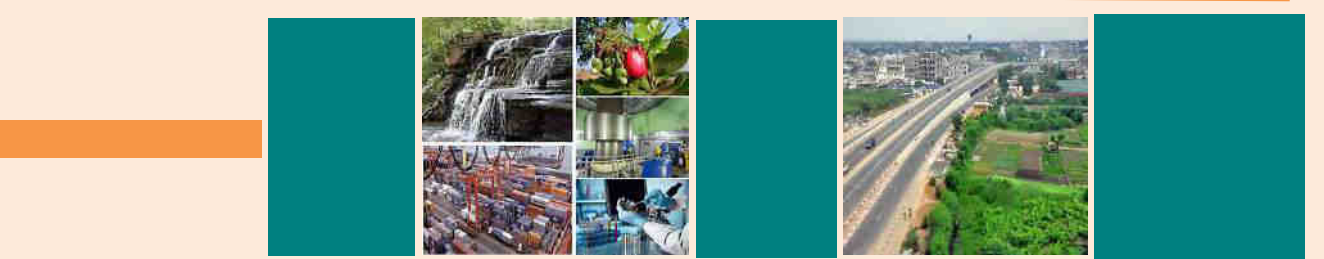
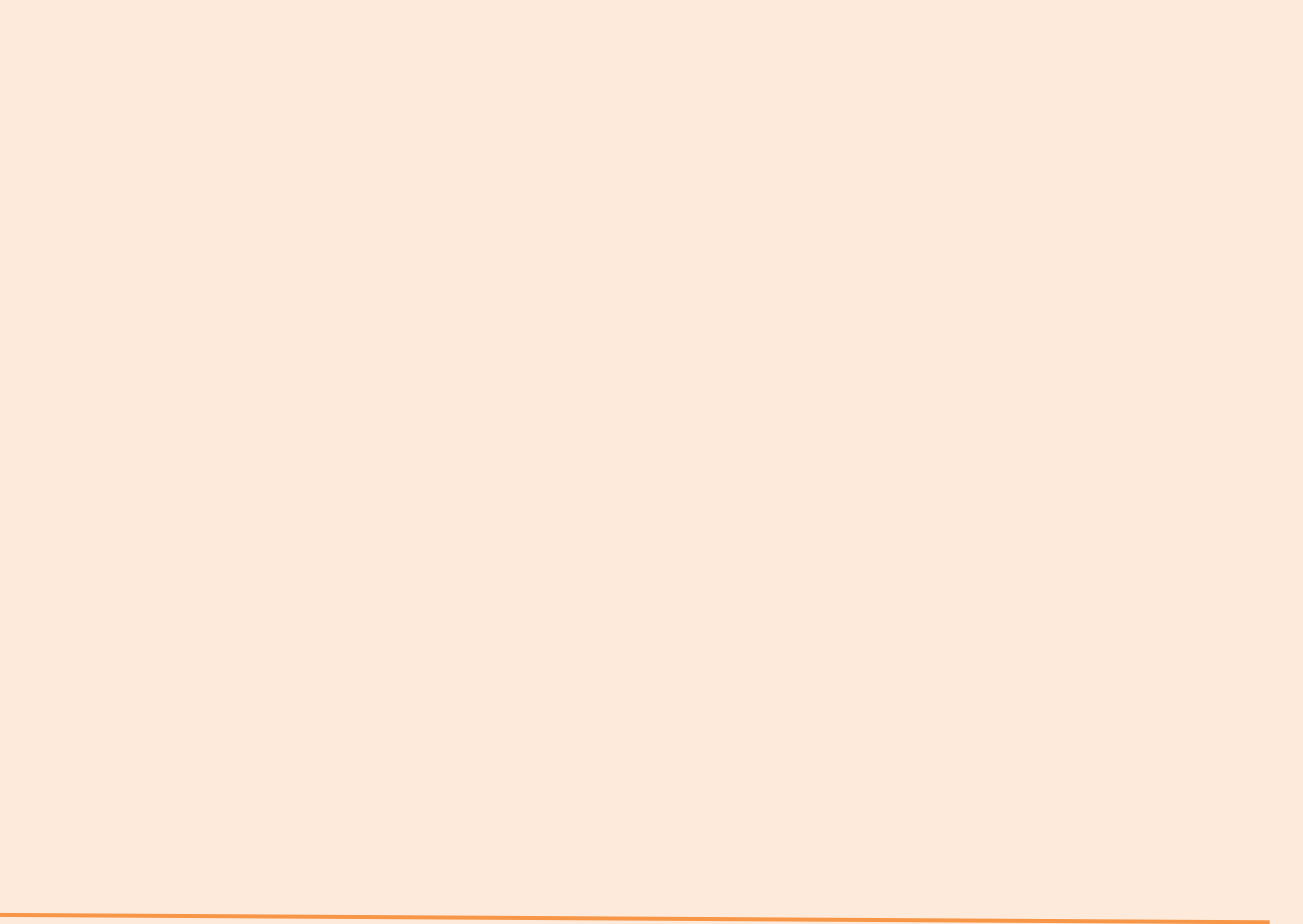
Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)

Agenda Spatial du Bénin

vers un développement équilibré du
territoire national à travers **trois options**



Version synthèse / Edition septembre 2017



Sommaire

4	RESUME EXECUTIF
7	REPONSES AUX QUESTIONS DE DEPART
9	Pourquoi l'Agenda Spatial?
9	Qu'est-ce que l'agenda spatial ?
9	Comment l'agenda spatial a-t-il été élaboré ?
11	LE CONTENU DU SNAT
13	1 La synthèse du diagnostic territorial
13	2 Les options d'aménagement retenues
13	Première option : Un aménagement à travers les pôles de développement et les réseaux structurants
29	Deuxième option : Un aménagement qui renforce la solidarité et la complémentarité avec les pays voisins.
31	Troisième option : Un aménagement qui assure la gestion durable des ressources territoriales.
33	3 Le cadre de gouvernance et de mise en œuvre
35	L'AGENDA SPATIAL EN 15 GRAPPES DE PROJETS
36	Rappel de la vision et des options d'aménagement
37	Les quinze grappes de projets
41	TABLEAU SYNTHESE DES OPTIONS, ORIENTATIONS ET COMPOSANTES
44	L'AGENDA SPATIAL ET LE PAG



RESUME EXECUTIF

Dans le processus de développement du Bénin, la planification économique n'a pas suffisamment pris en compte les préoccupations d'ordre spatial, ce qui a favorisé la création de disparités entre les villes et les campagnes d'une part, et entre les différentes zones géographiques d'autre part.

La plupart des diagnostics établis ces dernières années ont mis en évidence :

- *une population en forte croissance, inégalement répartie sur le territoire national et inégalement desservie en matière d'équipements et de services collectifs ;*
- *une urbanisation extensive, non maîtrisée, source d'importantes difficultés en matière de gestion urbaine ;*
- *une armature urbaine désarticulée, incapable de servir de levier au développement national ;*
- *une marginalisation des espaces frontaliers ;*
- *un réseau de transport et de communication insuffisant et peu performant ;*
- *une économie peu diversifiée et peu compétitive ;*
- *un environnement naturel soumis à la dégradation et exposé aux risques.*

Pourtant, le Bénin dispose d'énormes potentialités et atouts, en lien avec ses ressources naturelles et humaines, sa position géographique dans la région ouest-africaine, ou encore son attrait touristique. La valorisation de ces potentialités, notamment par une répartition plus rationnelle, pourrait corriger ou réduire le déséquilibre qui s'observe actuellement au niveau du développement territorial.

L'Agenda Spatial comprend un ensemble d'objectifs et d'instruments permettant de corriger ces disparités et de valoriser ces potentialités. Il présente la vision de l'Etat concernant l'évolution souhaitable du territoire national sur une période de quinze ans. Il définit les options d'aménagement et de développement compatibles avec les politiques de l'Etat aux plans économique, social et environnemental.



En s’inspirant de la vision construite dans les « Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme, Bénin 2025 Alafia », l’Agenda Spatial vise à faire du Bénin « un pays bien aménagé, doté d’infrastructures et de services au bénéfice de la société, et d’une économie compétitive, valorisante pour l’ensemble du pays, respectueuse de l’environnement et ouverte sur l’Afrique et le monde ».

Dans cette perspective, le Bénin a opté pour un développement économique et social plus équitable et durable, décliné en trois axes :

- *une agriculture diversifiée et moderne ;*
- *une industrie créatrice d’emplois et de revenus ;*
- *des services à forte valeur ajoutée.*

Tout en affirmant le rôle déterminant de l’économie, pierre angulaire du développement, le choix béninois privilégie également :

- *un accès meilleur et équitable des populations aux équipements et aux services collectifs ;*
- *un développement respectueux de l’environnement ;*
- *un développement basé sur une approche territoriale.*

Ainsi, trois options d’aménagement sont retenues dans l’Agenda Spatial.

La première concerne le renforcement des pôles de développement et l’amélioration des réseaux structurants.

La deuxième est relative au développement des espaces frontaliers du Bénin, de façon à maximiser les avantages économiques et sociaux pouvant être tirés de sa position géographique.

Quant à la troisième option d’aménagement, elle porte sur la promotion d’un développement économique durable qui protège et valorise à la fois l’environnement naturel, le patrimoine culturel ainsi que le capital humain.

L’Agenda Spatial définit enfin un cadre de gouvernance approprié, comprenant des structures et des modalités de fonctionnement pouvant faciliter, non seulement la mise en œuvre des options retenues, mais aussi permettre un suivi-évaluation des actions à mener.

REPONSES AUX QUESTIONS DE DEPART





Pourquoi l'Agenda Spatial

Aujourd'hui, le Bénin a fait le choix d'une stratégie de développement basée sur l'aménagement du territoire.

Cette approche rompt avec la logique essentiellement sectorielle mise en œuvre jusqu'à présent.

La nécessité de doter le pays d'un cadre de référence spatial cohérent s'est affirmée au fil des années, afin d'assurer la coordination des actions d'aménagement et de développement.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) appelé Agenda Spatial, qui est une réponse à cette demande, vise à remplir les objectifs suivants :

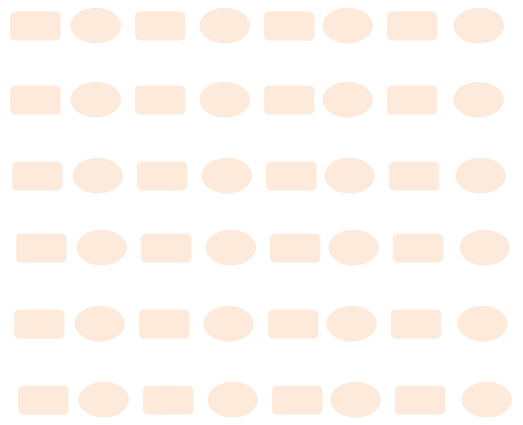
- concrétiser le principe constitutionnel du développement équilibré des territoires ;
- renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires ;
- donner plus de visibilité aux politiques sectorielles, en offrant un cadre de référence et de mise en cohérence spatiale ;
- permettre à l'Etat de mieux tenir compte des potentialités et des contraintes de chaque partie du territoire national, dans le cadre de ses programmes d'investissement ;
- permettre de suivre, au fil du temps, l'évolution des indicateurs de cohérence spatiale et de l'équité territoriale.

Qu'est-ce que l'Agenda Spatial ?

L'agenda spatial est un instrument de planification spatiale traduisant la vision que l'Etat a du territoire national et de son évolution souhaitable sur une période de quinze (15) ans. Il propose de grandes orientations nationales en matière d'aménagement et de développement équilibré et durable. Il permet d'intégrer la dimension territoriale dans toutes les actions de développement. Ces orientations sont déclinées en projets structurants cohérents, aux fins d'améliorer les indicateurs de croissance économique et de développement humain.

Comment l'Agenda Spatial a-t-il été élaboré ?

Compte-tenu de la vocation et des objectifs de l'Agenda Spatial, le processus pour doter le Bénin de cet outil majeur de planification spatiale a impliqué, dans la durée (2010-2013), l'ensemble des acteurs du développement territorial au Bénin : experts, responsables et cadres de ministères sectoriels, de collectivités territoriales, d'universités, du secteur privé et de la société civile.

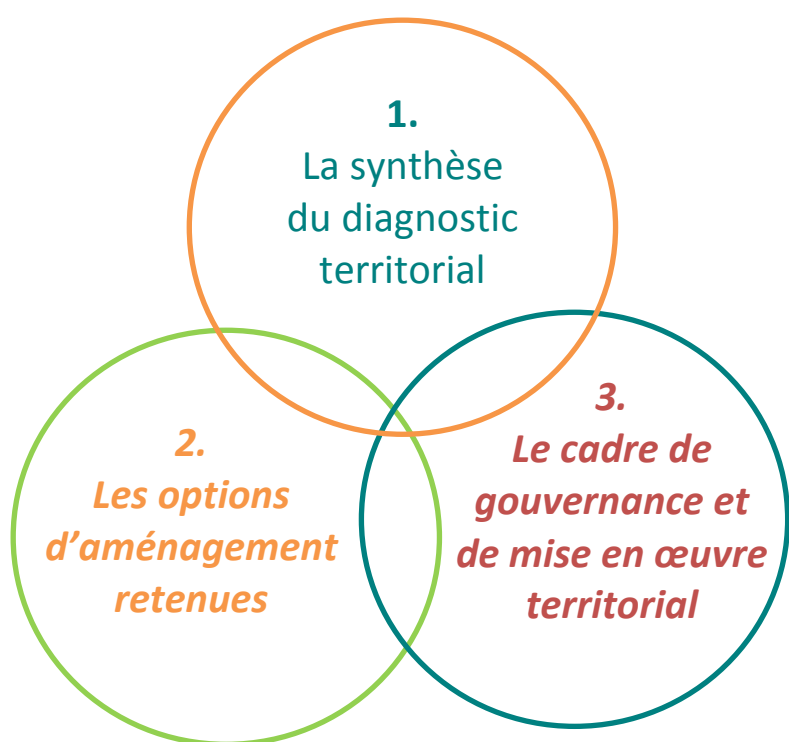


LE CONTENU DU SNAT

(Schéma National d'Aménagement du Territoire)

encore appelé **Agenda Spatial**





L'Agenda Spatial comprend trois parties.

1. La synthèse du diagnostic territorial

Elle met en relief :

- les limites des choix de développement opérés au Bénin depuis l'Indépendance, et les apports de l'Agenda Spatial ;
- ce qu'est l'Agenda Spatial, ce qu'il n'est pas, et les objectifs visés à travers le document ;
- la démarche d'ensemble et les différentes étapes qui ont conduit à l'élaboration du document ;
- les enjeux et les défis à relever ;
- le cadre stratégique dans lequel l'Agenda Spatial prend ancrage, notamment, les choix stratégiques de développement du pays qu'il convient de territorialiser.

2. Les options d'aménagement retenues

Il s'agit de trois (03) options déclinées chacune en orientations stratégiques.

Première option :

Un aménagement à travers les pôles de développement et les réseaux structurants

Cette option ambitionne de relever les défis suivants :

- gérer la pression démographique sur la frange littorale ;
- faire émerger de nouveaux pôles de développement économique ;
- renforcer les équipements de transport et de télécommunication et assurer l'autonomie énergétique ;
- assurer un accès équitable aux équipements et services collectifs.

Elle se décline en deux orientations stratégiques majeures (1 et 2) fortement liées.

Orientation Stratégique 1 : Renforcer et organiser l'armature urbaine à travers :

- le renforcement des trois métropoles nationales : Cotonou, Porto-Novo et Parakou (avec Parakou comme métropole d'équilibre) ;
- la promotion des pôles régionaux de développement ;
- le soutien aux centres ruraux.

Ainsi, le territoire national est organisé autour de six (06) pôles régionaux de développement tels qu'il suit :

- **Le Pôle Sud entraîné par la métropole de Cotonou**

- **Principales vocations du pôle**

- Service et commerce international ;
- Agriculture et industrie de transformation ;
- Tourisme.

- **Ville motrice**

- Métropole de Cotonou à vocation internationale (Conurbation Cotonou-Abomey-Calavi, Sèmè-Kpodji).

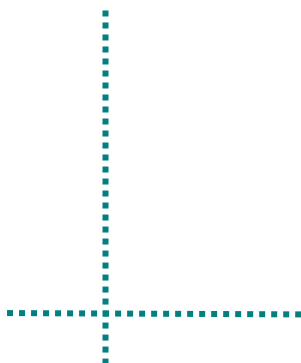
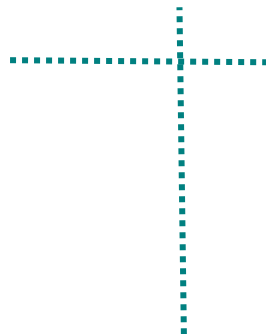
- **Principales villes du pôle et vocations**

- Allada : Vocation de centre administratif, Chef-lieu de département ;
- Ouidah : Vocation touristique.

- **Territoires à valoriser**

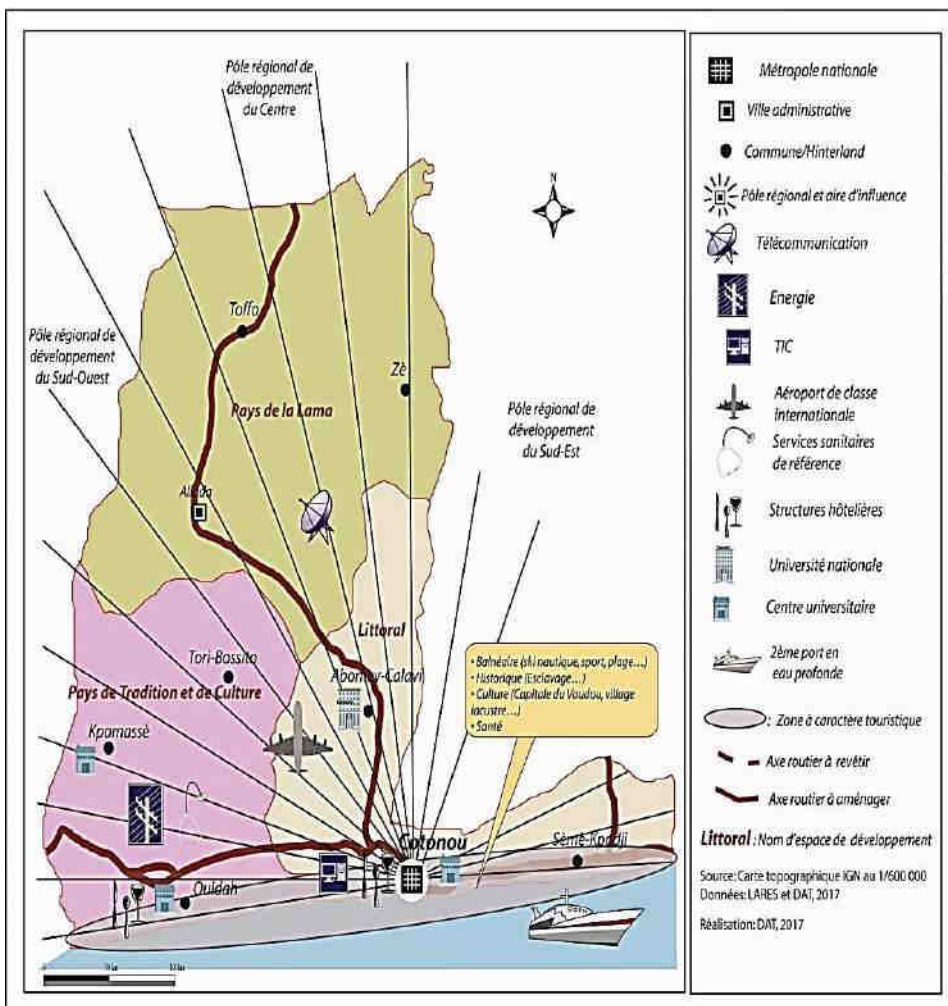
- **Le territoire du littoral** (Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Kpodji) avec pour vocation, les services (commerce et échanges internationaux) ;
- **Le territoire de la Lama** (Allada/Toffo/Zè) : culture de l'ananas et transformation agroalimentaire ;
- **Le Pays de tradition et de culture** (Ouidah/Kpomassè/Tori-Bossito) : vocation touristique avérée (histoire de l'esclavage, traditions autour du culte vaudou, forêts sacrées, etc.) et transformation agroalimentaire.

Ce pôle se positionne comme une plateforme nationale de services, de transformation et de distribution des produits.





CARTE DU POLE REGIONAL SUD



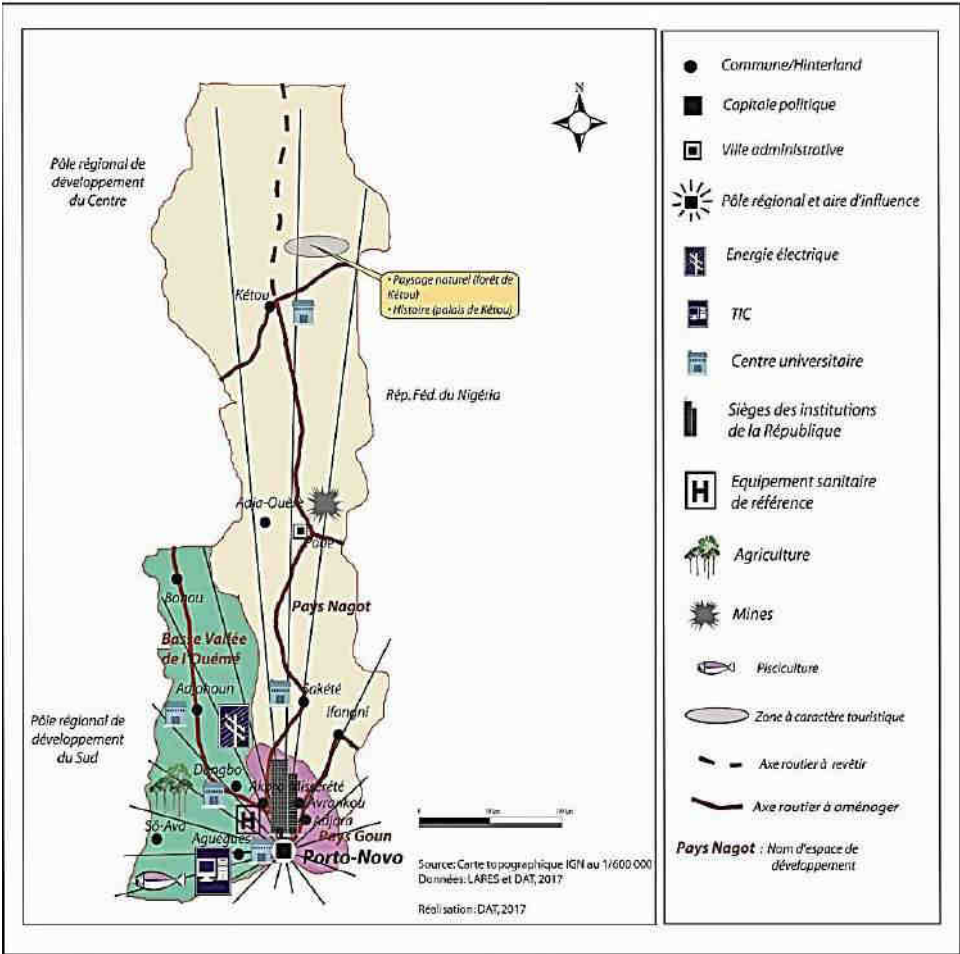
- **Le Pôle Sud-Est animé par la métropole capitale de Porto-Novo**

- **Principales vocations du pôle**
 - Commerce transfrontalier ;
 - Agriculture, industrie de transformation et industrie minière ;
 - Tourisme.
- **Ville motrice**
 - Métropole de Porto-Novo a vocation nationale.
- **Principales villes du pôle et vocations**
 - Pobè : Vocation de centre administratif,
 - Chef-lieu de département ;
 - Kétou : Vocation touristique (tourisme historique) et commerce transfrontalier ;
 - Sakétè : centre universitaire ;
 - Adjohoun : Vocation de marche agricole.
- **Territoires à valoriser :**
 - **Le territoire de la basse vallée de l'Ouémé** (Adjohoun, Aguégué, Bonou, Dangbo et Sô-Ava) : vocation agricole, piscicole et touristique ;
 - **Le territoire du Pays Gun** (Adjarra, Akpro-Missérété, Avrankou et Porto-Novo) : vocation administrative et commerciale ;
 - **Le territoire du Pays Nagot** (Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Pobè et Sakété) : vocation agricole et minière.

Ce pôle est positionné pour tenir une vocation agro-industrielle, commerciale et minière.



CARTE DU POLE REGIONAL SUD-EST



● Le Pôle Sud-Ouest polarisé par la ville de Lokossa

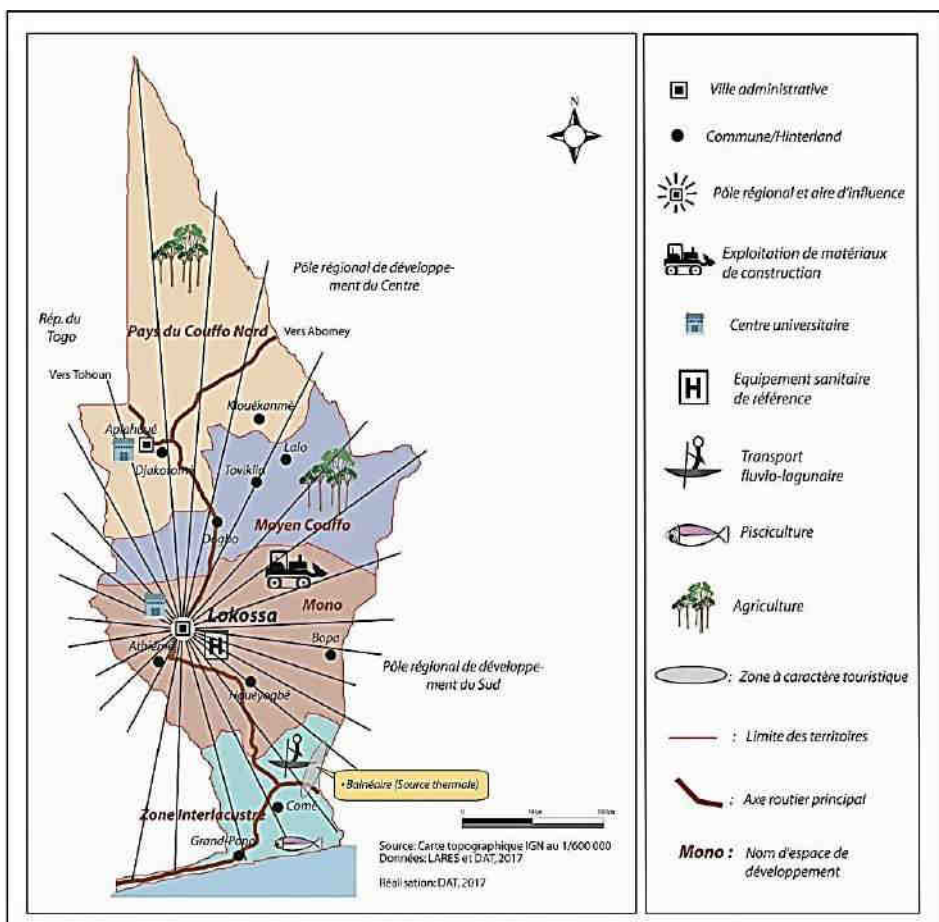
- **Principales vocations du pôle**
 - Agriculture ;
 - Industrie de transformation et industrie minière ;
 - Tourisme.
- **Ville motrice** : Lokossa.
- **Principales villes du pôle et vocations**
 - Bi-pôle Aplahoué-Azové : Vocation de centre administratif et commercial ;
 - Grand-Popo : Vocation touristique (tourisme balnéaire) ;
 - Comé : Ville-relais (produits agricoles et divers) et ville-carrefour.
- **Territoires à valoriser**
 - **Le territoire du Mono** (Bopa, Houéyogbé, Athiémè et Lokossa) : vocation minière, agricole et piscicole ;
 - **Le territoire du Couffo Nord** (Aplahoué, Djakotomè, Klouékanmè) : vocation agricole et commerciale ;
 - **Le territoire du moyen Couffo** (Le territoire du moyen Couffo) : vocation agricole ;
 - **Le territoire de la zone interlacustre** (Comè, Grand-Popo) : vocation de pêche, de cultures maraîchères et de tourisme.

Il est positionné comme pôle agro-industriel, piscicole et touristique





CARTE DU POLE REGIONAL SUD-OUEST



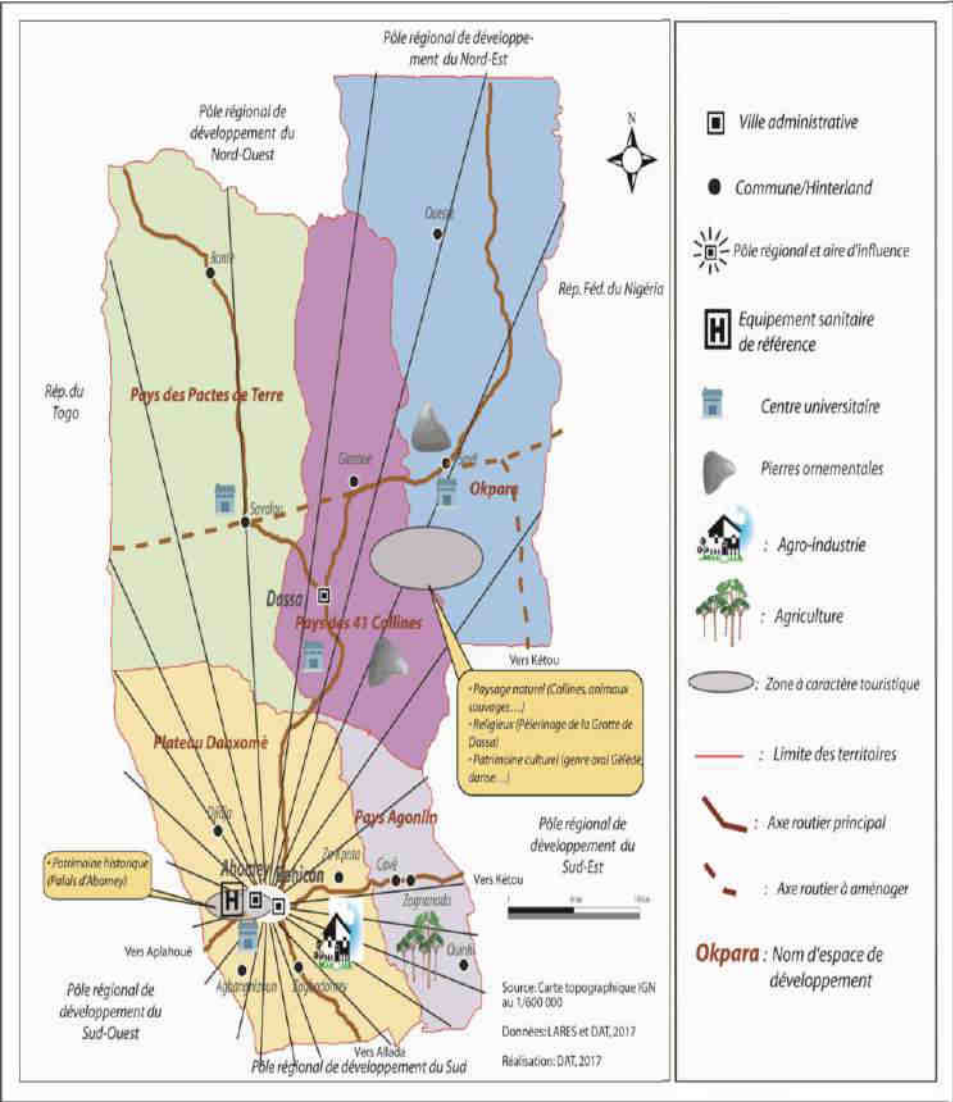
- **Le Pôle centre organisé autour du duopole Abomey-Bohicon**

- **Principales vocations du pôle**
 - Agriculture ;
 - Industrie de transformation et industrie minière ;
 - Tourisme ;
 - Commerce régional.
- **Ville motrice**
 - Bi-pôle Abomey-Bohicon.
- **Principales villes du pôle et vocations**
 - Dassa : Vocation de centre administratif, Chef-lieu de département ;
 - Save : Vocation commerciale et industrielle ;
 - Savalou : vocation industrielle ;
 - Glazoué : Vocation commerciale (commerce agricole).
- **Territoires à valoriser**
 - Le territoire du Pays Agonli (Covè, Zangnanado, Ouinhi) : favorable à la production des agrumes et à la pêche ;
 - Le territoire du Plateau Danxomè (Abomey, Bohicon, Za-Kpota, Agbangnizoun, Djidja, Zogbodomè) : vocation agro-sylvicole, industrielle et touristiques (palais royaux) ;
 - Le territoire de développement de la chaîne des Collines (Savalou, Bantè) : propice à la production de tubercules et d'anacarde, de granite et tourisme ;
 - Le territoire des 41 collines (Dassa, Glazoué) : production de pierres concassées, le commerce transfrontalier et le tourisme ;
 - Le territoire du Pays de l'Okpara (Savè, Ouèssè) : production des tubercules, d'anacarde et commerce transfrontalier.

Ces cinq territoires possèdent des spécificités propres et complémentaires qui positionnent cet espace comme un pôle agro-industriel et touristique.



CARTE DU POLE REGIONAL CENTRE



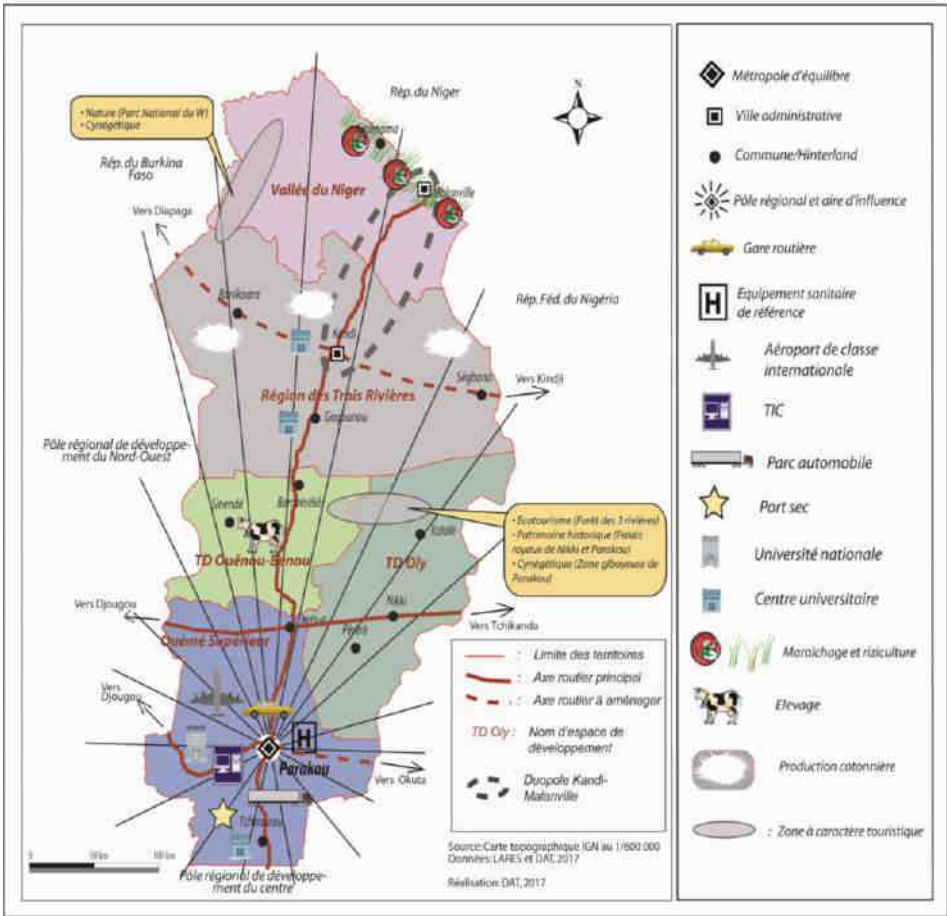
- **Le Pôle Nord-Est, organisé autour de Parakou et du duopole Kandi-Malanville**

- **Principales vocations du pôle**
 - Services ;
 - Agriculture, industrie de transformation ;
 - Commerce.
- **Ville motrice** : Métropole de Parakou a vocation nationale.
- **Principales villes du pôle et vocations**
 - Kandi : Vocation de centre administratif, Chef-lieu de département ;
 - Malanville : Vocation commerce transfrontalier ;
 - Nikki : Vocation touristique (tourisme historique et culturel).
- **Territoires à valoriser**
 - **Le territoire de la communauté d'intérêt de la vallée du Niger** (Malanville, Karimama) : maraichage et riziculture ;
 - **Le pays des trois rivières** (Banikoara, Gogounou, Kandi, Ségbana) : production cotonnière et laitière ;
 - **Le territoire Ouénou-Bénou** (Bembèrèkè, Sinendé) : production céréalière et cotonnière ;
 - **Le territoire Oly** (Kalalé, Nikki, Pèrèrè) : production céréalière et cotonnière ;
 - **Le territoire de l'Ouémé Supérieur** (Ndali, Tchaourou, Parakou) : industries et les services à forte valeur ajoutée.

Cette zone Nord-Est est positionnée comme pôle agro-industriel et de services.



CARTE DU POLE REGIONAL NORD-EST



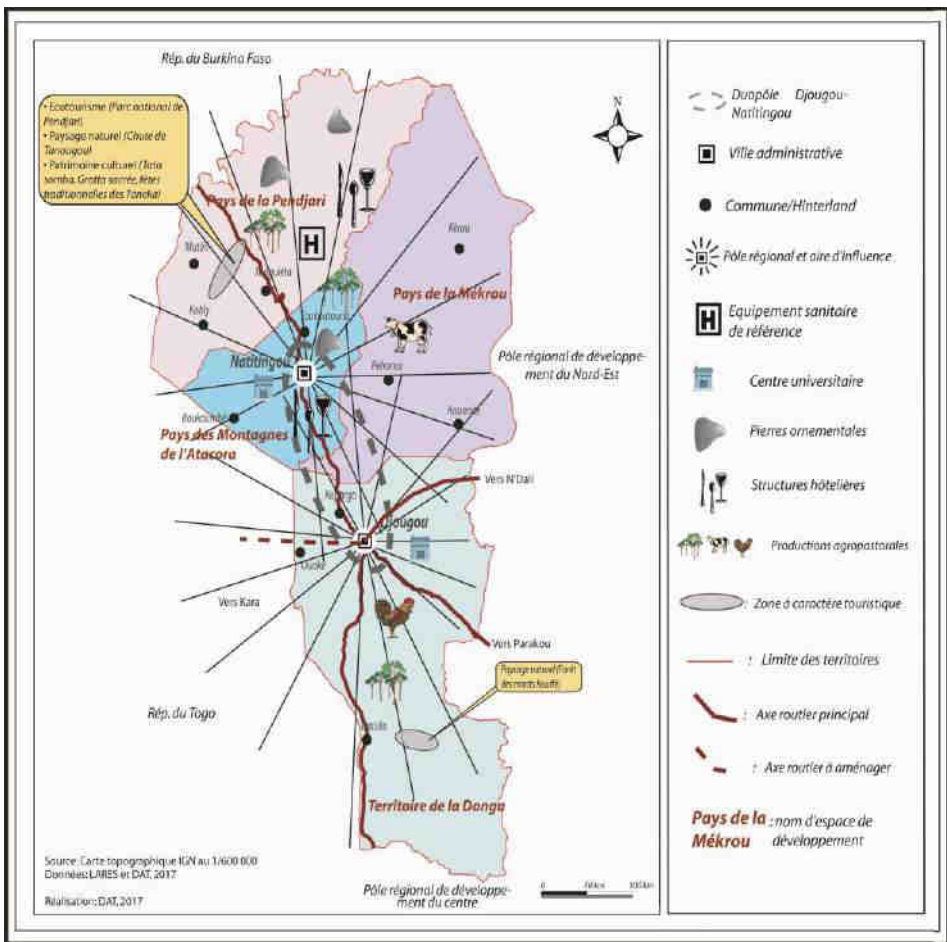
- **Le Pôle Nord-Ouest animé par le duopole Djougou-Natitingou**

- **Principales vocations du pôle**
 - Tourisme ;
 - Agriculture ;
 - Commerce
- **Ville motrice** : Bi-pôle Natitingou-Djougou
- **Principales villes du pôle et vocations**
 - Tanguiéta : Ecotourisme et tourisme sanitaire
- **Territoires à valoriser**
 - **Le Pays de la Pendjari** (Cobly, Matéri, Tanguiéta) : favorable à l'écotourisme, le maraîchage, la riziculture et l'élevage ;
 - **Le Pays de la Mékrou** (2KP : Kouandé, Kérou et Péhunco) : vocation agricole ;
 - **Le Pays des Montagnes de l'Atacora** (Boukoubé, Toucountouna, Natitingou): vocation touristique et artisanale ;
 - **Le Territoire de la Donga** (Copargo, Ouaké, Bassila, Djougou) : vocation industrielle et commerciale.

Il se positionne comme un pôle touristique, commercial et minier.



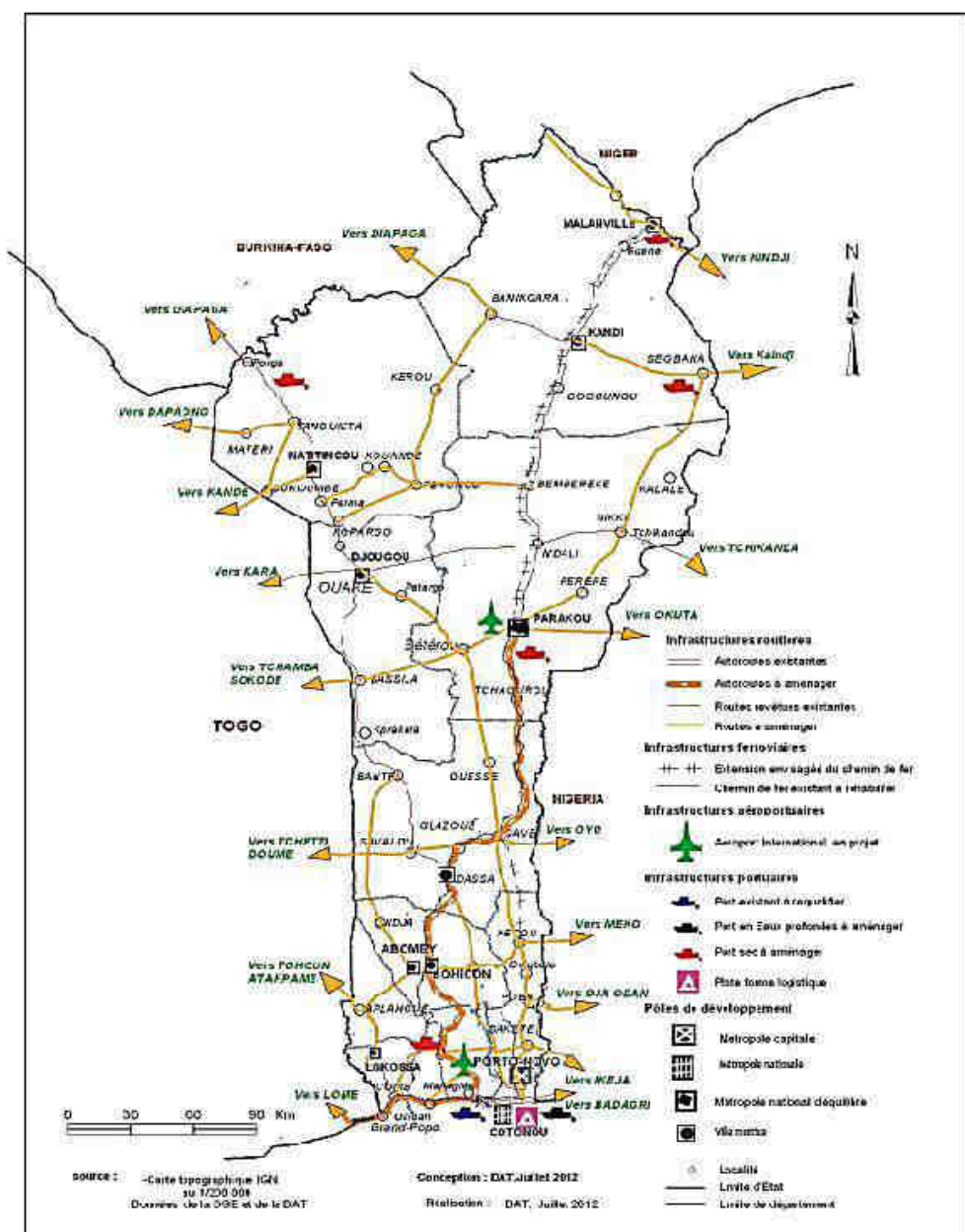
CARTE DU POLE REGIONAL NORD-OUEST



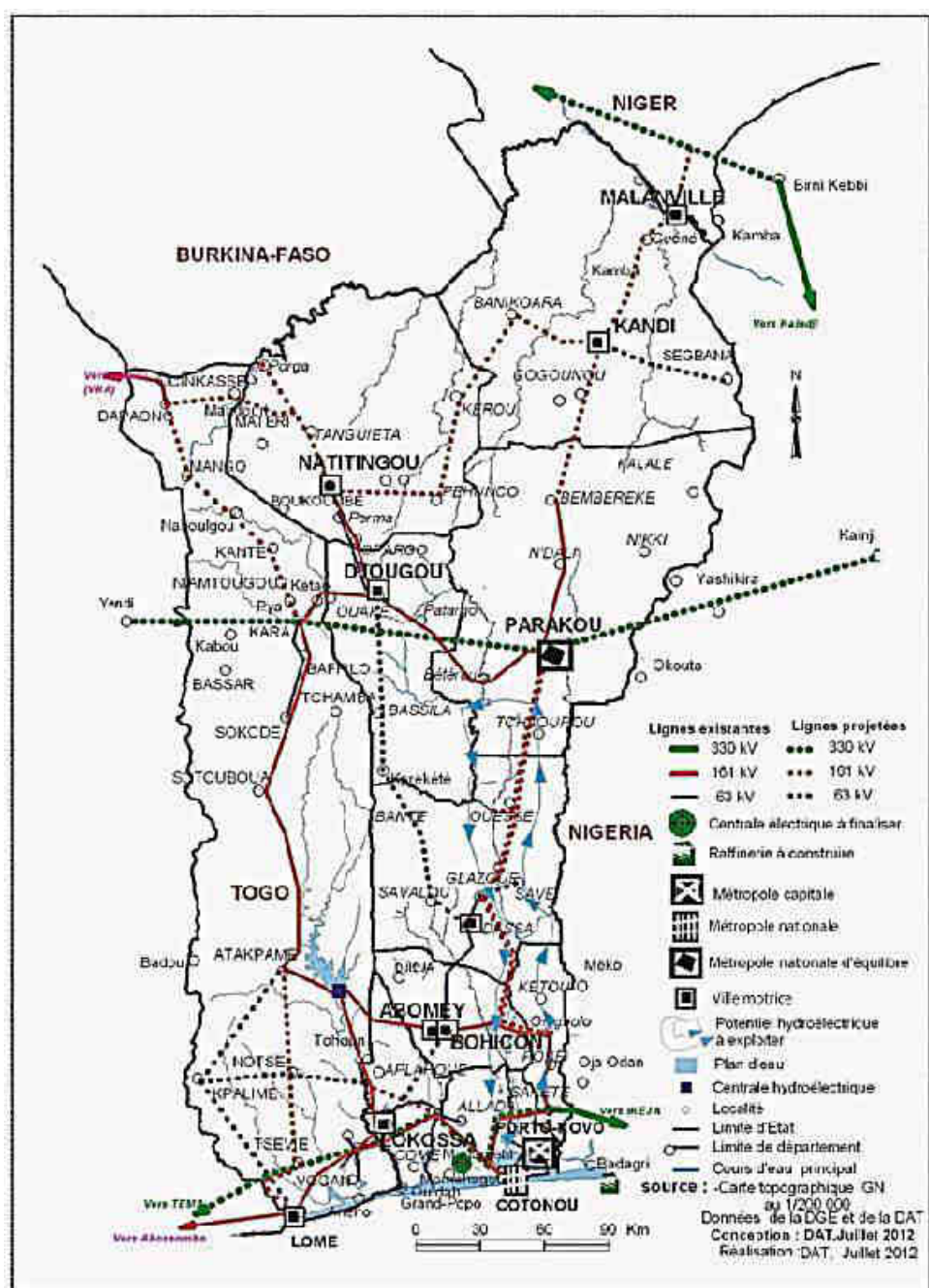
Orientation Stratégique 2 : Renforcer les réseaux structurants

Il s'agit de développer, selon une logique de maillage territorial, les réseaux structurants d'échanges entre les pôles (principalement les réseaux de transports et de télécommunications), et développer les réseaux structurants d'approvisionnement (avec une priorité donnée aux réseaux énergétiques).

Les cartes ci-après annoncent les perspectives dans ce sens.



Carte des principaux projets d'amélioration des infrastructures de transports



Carte des principales infrastructures énergétiques existantes et en projet



Carte des principales infrastructures
de communications électroniques existantes et en projet

2. Les options d'aménagement retenues (suite)

Deuxième option :

Un aménagement qui renforce la solidarité et la complémentarité avec les pays voisins

Il s'agit de développer les espaces frontaliers du Bénin de façon à maximiser les avantages économiques et sociaux liés à sa position géographique.

La concrétisation de cette option passe par deux orientations stratégiques :

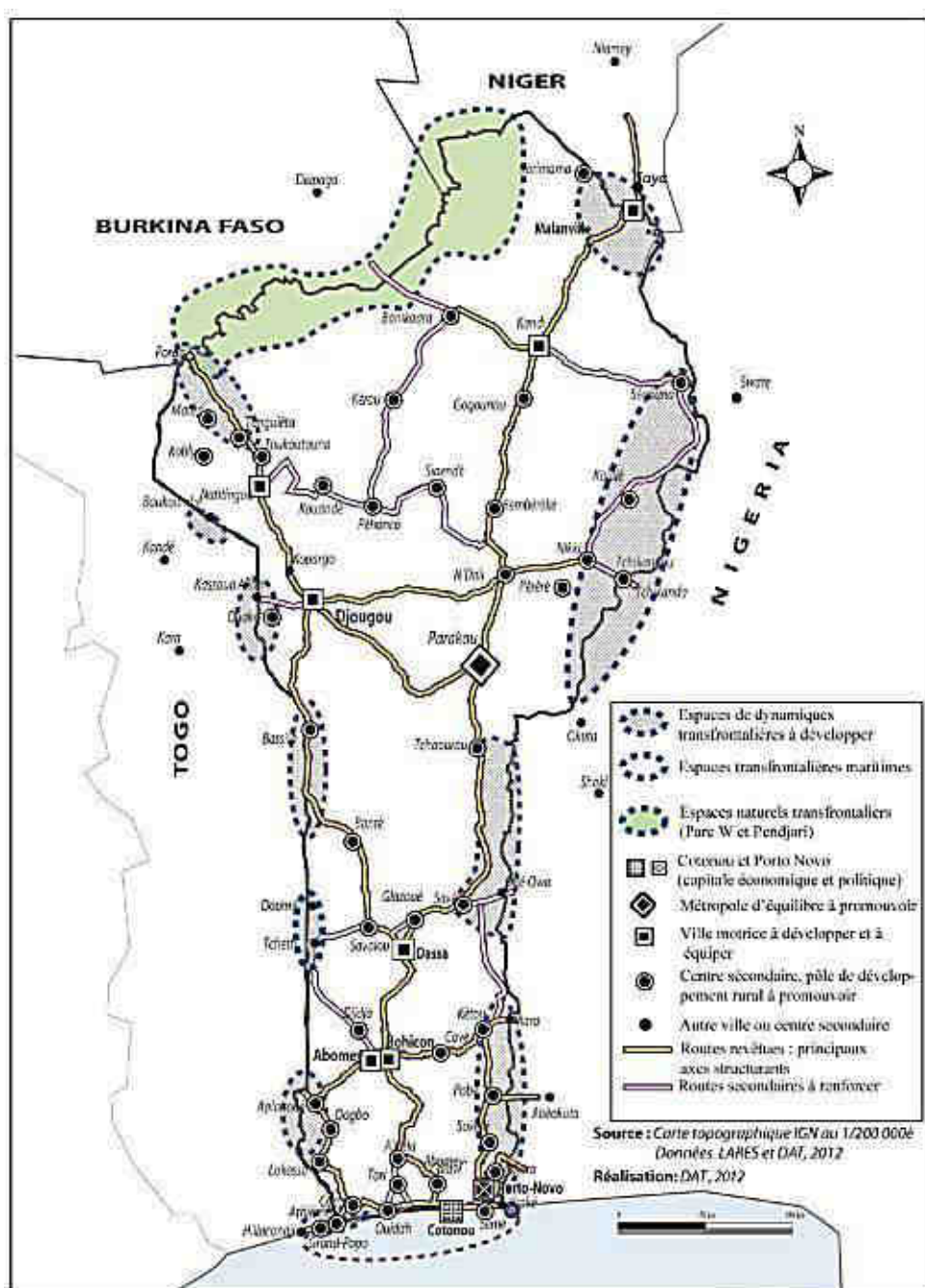
Orientation Stratégique 3 : Le développement des espaces frontaliers

Il s'agit d'équiper, de sécuriser et de promouvoir les projets de coopération dans les espaces frontaliers.

Orientation Stratégique 4 : La valorisation de la position géographique du Bénin dans la région ouest-africaine à travers :

- la promotion de la coopération transfrontalière et des villes frontalières ;
- le développement des corridors d'échanges ;
- le développement des infrastructures communautaires ;
- le renforcement des échanges commerciaux intracommunautaires.





Carte des espaces frontaliers à développer

2. Les options d'aménagement retenues (suite et fin)

Troisième option :

Un aménagement qui assure la gestion durable des ressources territoriales

Le défi à relever ici, est de promouvoir un développement économique durable, qui protège et valorise à la fois l'environnement naturel, le patrimoine culturel ainsi que le capital humain.

La mise en œuvre de cette option se fera à travers trois orientations stratégiques :

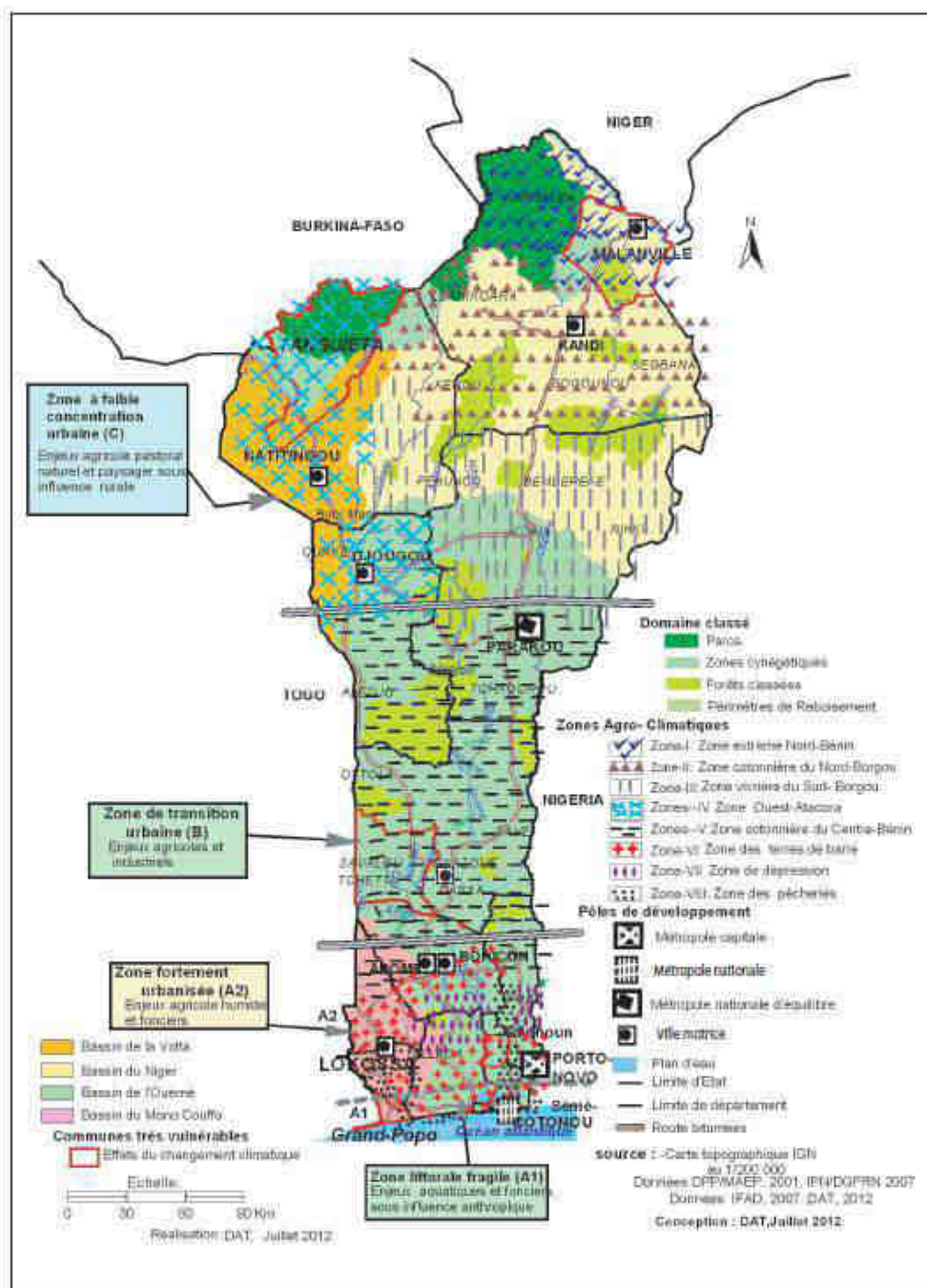
Orientation Stratégique 5 : Promouvoir une agriculture moderne, intensive et durable à travers le développement des filières en fonction des grandes zones d'aménagement agricole définies

Il s'agit d'équiper, de sécuriser et de promouvoir les projets de coopération dans les espaces frontaliers.

Orientation Stratégique 6 : Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles avec la prise en compte de la problématique du changement climatique

Orientation Stratégique 7 : Promouvoir la gestion durable des patrimoines naturels et culturels et renforcer le capital humain à travers une meilleure valorisation des ressources territoriales





**Carte des grandes zones
d'aménagement et de développement agricole**

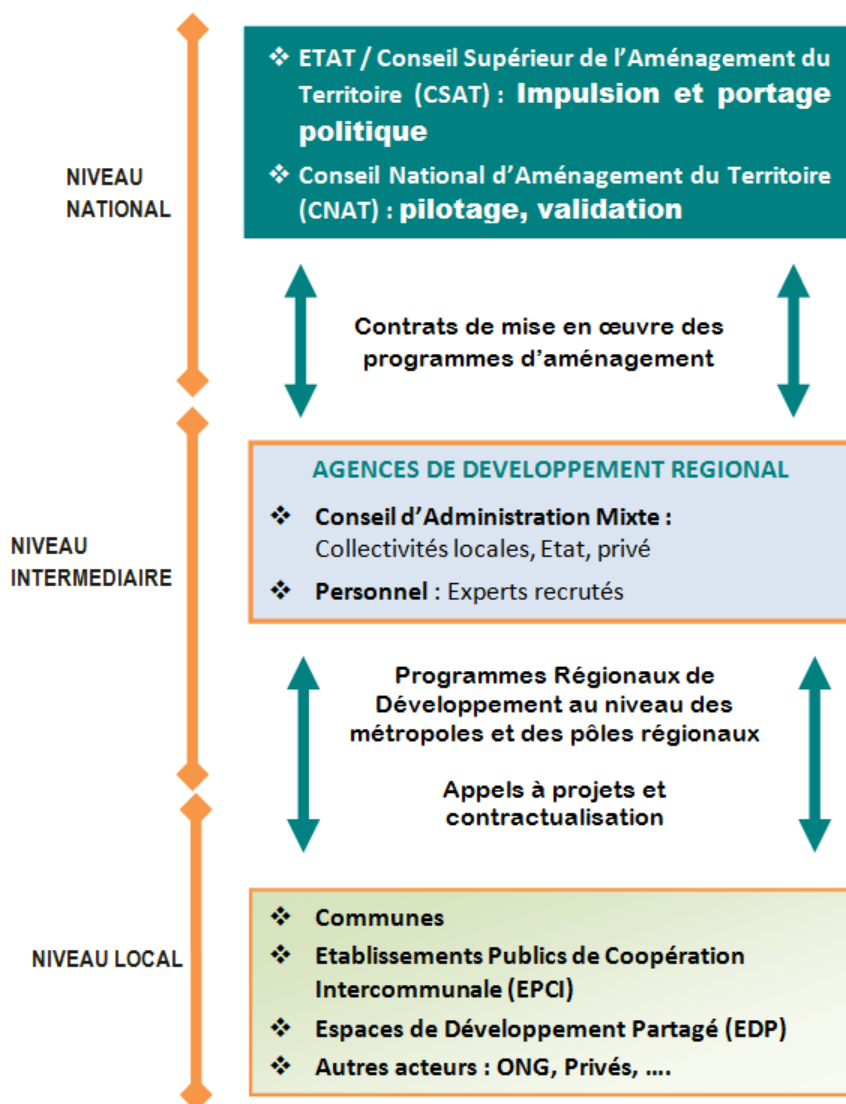
NB: L'ensemble des projets ou axes de projets découlant de ces orientations ont été regroupés en familles d'actions appelées grappes de projets.

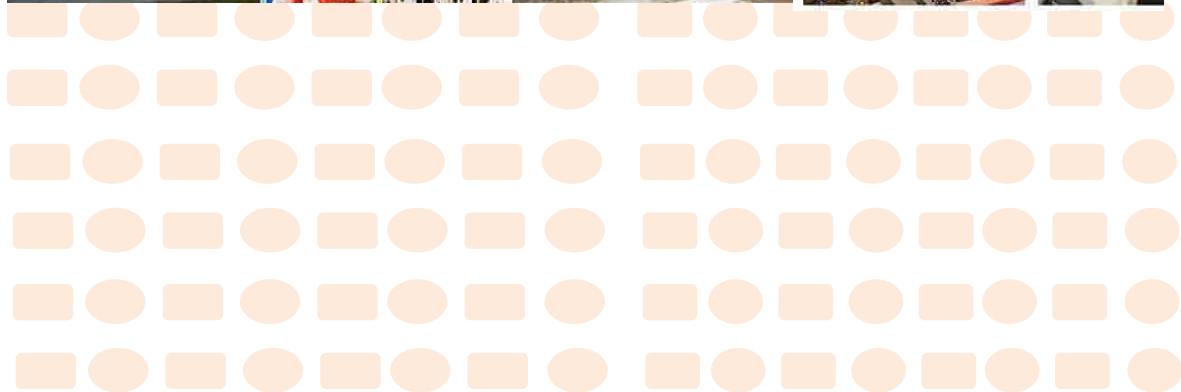
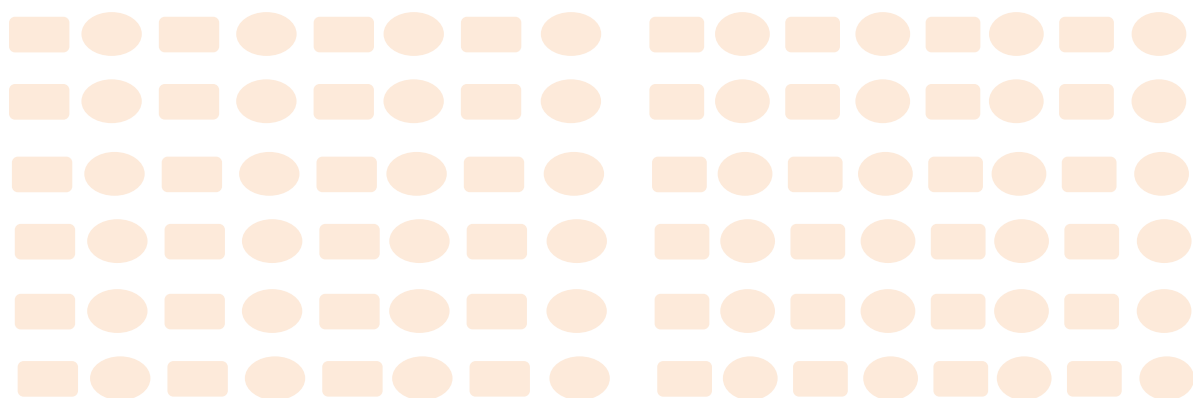
3. Le cadre de gouvernance et de mise en œuvre

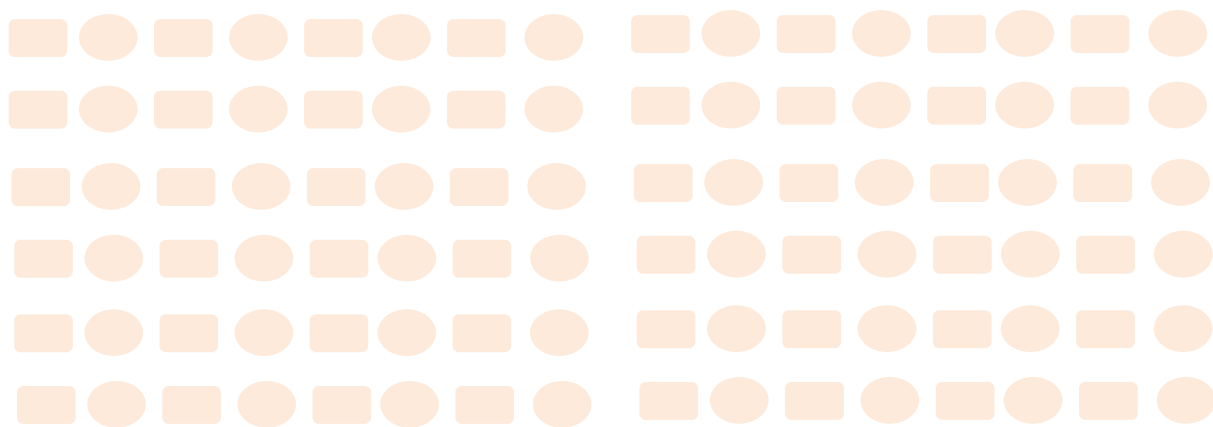
Cette partie décrit :

- le cadre de gouvernance permettant d'assurer le pilotage de la mise en œuvre de l'Agenda Spatial ;
- le mécanisme de suivi-évaluation permettant de garantir une mise en œuvre effective et efficace des propositions de l'Agenda Spatial ;
- les actions de communication indispensables à l'appropriation du contenu de l'Agenda Spatial par les acteurs à différents niveaux.

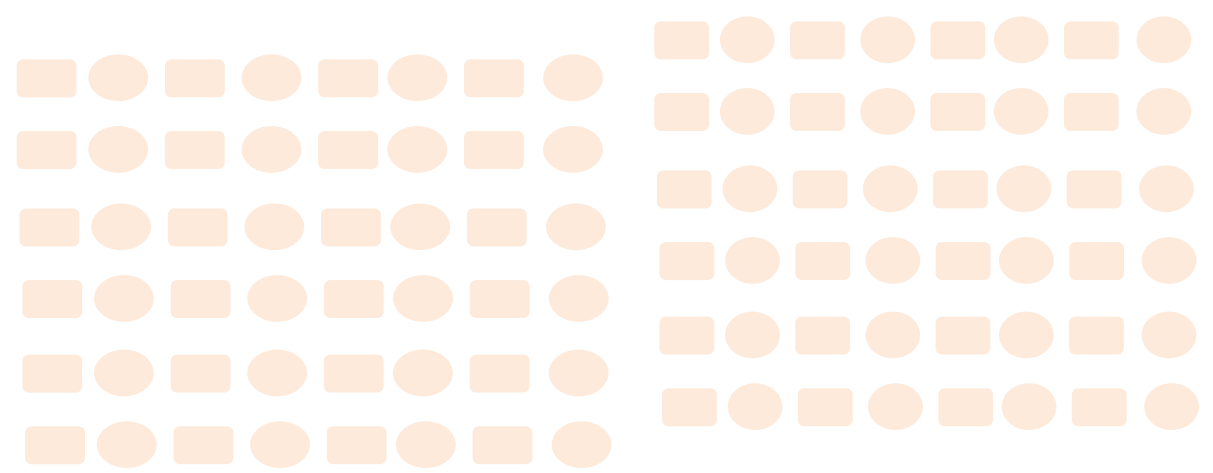
Schéma du cadre de gouvernance pour le pilotage, la mise en œuvre opérationnelle et le suivi-évaluation de l'Agenda Spatial du Bénin







L'AGENDA SPATIAL EN 15 GRAPPES DE PROJETS



L'Agenda Spatial à travers 15 grappes de projets

Rappel des trois options d'aménagement du territoire

1. Un aménagement à travers les pôles de développement et les réseaux structurants ;
2. Un aménagement qui renforce la solidarité et la complémentarité avec les voisins ;
3. Un aménagement qui assure la gestion durable des ressources territoriales

La concrétisation des trois options de l'Agenda Spatial passe par la réalisation d'un ensemble de projets, de réformes et de mesures, à différentes échelles territoriales et dans différents secteurs. Mais, faut-il le rappeler, le document ne constitue ni un programme exhaustif et précis assorti de maquettes financières pluriannuelles, ni une compilation de projets « clé en main », encore moins un programme pré-opérationnel d'équipement du territoire qui localiserait de façon précise, le lieu d'implantation de toutes les infrastructures ou équipements collectifs.

Toutefois, il est apparu nécessaire de dégager les grandes familles d'actions ou grands chantiers

sur lesquels reposent les trois Options d'Aménagement du Territoire (OAT). Quinze grappes de projets ont ainsi été ressorties des différentes propositions et répondent aux critères suivants :

- grandes actions à fort impact positif aux plans social, économique et environnemental, répondant aux grands enjeux et défis posés par le diagnostic, et ayant été retenues dans les options d'aménagement et de développement ;
- grandes actions à fort impact positif sur le rééquilibrage, l'ouverture, la compétitivité et l'attractivité du territoire national ;
- grandes actions structurantes et à effet d'entraînement sur le territoire national.

1

Grappe de projets d'amélioration de l'ouverture maritime du Bénin

Objectif : Accroître la capacité du Bénin à capter d'importants flux de biens et services en provenance du monde entier (OAT 1 et 2)

Grands axes d'intervention :

- grands travaux de requalification du port de Cotonou ;
- construction d'un port en eaux profondes à Sèmè-Kpodji.

2

Grappe de projets d'amélioration de l'ouverture aérienne du Bénin

Objectif : Accroître la capacité du Bénin à capter d'importants flux touristiques de tous ordres (OAT 1, 2 et 3)

Grands axes d'intervention :

- construction de l'aéroport de classe internationale à Glo-Djigbé ;
- construction d'un aéroport à Parakou.

3

Grappe de projets d'amélioration des flux de personnes et de biens à l'intérieur du Bénin et entre le Bénin et les pays voisins

Objectif : Améliorer la mobilité des personnes et des biens à l'intérieur du Bénin et entre le Bénin et les pays voisins (OAT 1 et 2)

Grands axes d'intervention :

- construction de ports secs ou de terminal à conteneur ;
- réhabilitation et construction du chemin de fer pour s'insérer dans la boucle ferroviaire : Cotonou-Parakou-Malanville (axe Nord-Sud) et Cotonou-Porto-Novo-Pobè-Kétou (axe Est-Ouest au Sud) ;
- réhabilitation et construction de l'autoroute reliant les trois métropoles nationales : Porto-Novo-Cotonou-Parakou ;
- réhabilitation et construction des routes inter Etat ;
- construction et finalisation des liaisons transversales Nord-Est et Nord-Ouest : Ouaké-Djougou-Ndali-Tchikandou, Kérékou-Banikoara-Kandi- Ségbana ; centre-Est et centre-Ouest : Tchetté-Savalou-Glazoué-Savè-Oké-Owo, Tohou-Azovè-Bohicon-Kétou-Ilara, Hillacondji Cotonou-Sèmé-Kraké ;
- construction et finalisation d'une deuxième liaison routière Sud-Nord : axe Porto-Novo-Kétou-Savè-Parakou ;
- réhabilitation et construction des routes nationales reliant les villes-motrices des pôles de développement ;
- réhabilitation et construction des routes et pistes reliant les localités rurales aux villes-motrices ;
- développement du transport fluvio-lagunaire, notamment sur nos grands fleuves et lagunes.

4

Grappe de projets de renforcement du niveau d'équipement des trois métropoles (Cotonou, Parakou, Porto-Novo)

Objectif : Améliorer l'image des trois métropoles retenues et les asseoir chacune dans leurs vocations respectives (OAT 1)

Grands axes d'intervention :

- construction et réhabilitation de grandes infrastructures urbaines et des grands équipements marchands d'envergure nationale et supranationale, etc.

5

Grappe de projets de renforcement du niveau d'équipement des villes-motrices et des villes secondaires

Objectif : Améliorer l'image des villes-motrices et des villes secondaires, et les asseoir chacune dans leurs vocations respectives (OAT 1)

Grands axes d'intervention :

- construction et réhabilitation des infrastructures urbaines, des équipements touristiques et marchands d'envergure régionale, etc.

6

Grappe de projets de renforcement du niveau d'accès aux services collectifs de base dans les centres ruraux

Objectif : Améliorer les conditions de vie dans les centres ruraux (OAT 1)

Grands axes d'intervention :

- construction et réhabilitation des infrastructures et équipements de base répondant aux normes internationales.

7

Grappe de projets de renforcement de l'accès aux réseaux de communication électroniques

Objectif : Accroître les échanges et les flux de services à l'intérieur du pays et entre le Bénin et le reste du monde (OAT 1 et 2)

Grands axes d'intervention :

- projet de renforcement de la fibre optique ;
- projet de dématérialisation de l'administration et des services.

8

Grappe de projets de renforcement du niveau d'équipement des localités frontalières

Objectif : Sécuriser les frontières du pays et en faire des localités dynamiques d'échanges et de coopération avec les pays voisins (OAT 2)

Grands axes d'intervention :

- construction des infrastructures de base dans les localités frontalières ;
- construction des infrastructures de renforcement de la sécurité dans les localités frontalières ;
- construction et aménagement des zones d'échanges (grands équipements marchands) dans les localités frontalières dynamiques.

9

Grappe de projets de développement industriel

Objectif : Concrétiser les vocations industrielles et minières des pôles identifiés (OAT 1 et OAT 3)

Grands axes d'intervention :

- construction et opérationnalisation de la ZFI, des zones industrielles et des tours économiques spéciales ;
- grands travaux d'exploitation des principaux sites miniers.

10

Grappe de projets d'aménagements agroindustriels

Objectif : Concrétiser les vocations agricoles des pôles devant accueillir les filières agricoles (OAT 1 et 3)

Grands axes d'intervention :

- grands travaux d'aménagement des vallées de l'Ouémé, du Niger et du Mono ;
- grands travaux d'aménagement des grands bassins de production définis dans l'Agenda Spatial ;
- développement des agropoles.

11

Grappe de projets de développement touristique

Objectif : Concrétiser les vocations touristiques des pôles identifiés (OAT 1 et 3)

Grands axes d'intervention :

- grands travaux d'aménagements des quatre principales zones touristiques : Littoral, Montagnes, Parcs naturels et zone de traditions et cultures zones d'intérêt touristique.

12

Grappe de projets de production énergétique durable

Objectif : Donner au Bénin les capacités énergétiques nécessaires à la construction des pôles (OAT 1)

Grands axes d'intervention :

- grands travaux d'interconnexions électriques ;
- grands travaux de promotion de la production et de la distribution énergétique durable.

13

Grappe de projets d'amélioration de la qualité de l'offre de services

Objectif : Améliorer la qualité de l'offre de services (OAT 1 et 3)

Grands axes d'intervention :

- construction des infrastructures éducatives et sanitaires de haut niveau, en fonction de la vocation des pôles ;
- développement d'une offre de formation adéquate (professionnalisation des acteurs dans les différents secteurs de production).

14

Grappe de projets de réforme pour l'amélioration de la productivité

Objectif : Créer les conditions favorables pour la concrétisation des choix de développement opérés (OAT 3)

Grands axes d'intervention :

- réformes du système éducatif pour soutenir la valorisation des ressources territoriales ;
- réorganisation des filières agricoles en les adaptant aux zones agro-écologiques et d'aménagement correspondantes ;
- mesures de prévention et de gestion des risques technologiques et naturels.

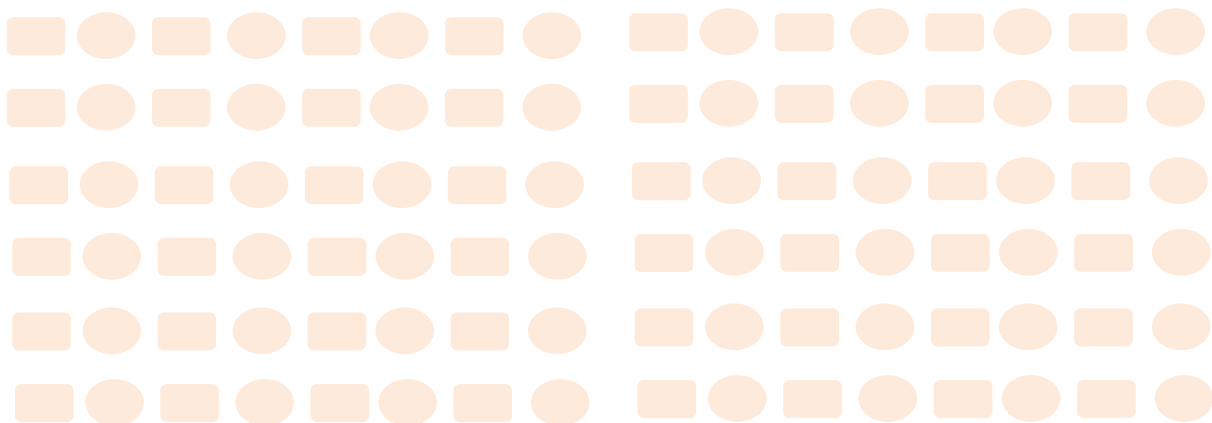
15

Grappe de projets d'incitation à l'aménagement du territoire

Objectif : Créer les conditions nécessaires à la mise en oeuvre effective et cohérente des projets

Grands axes d'intervention :

- élaboration des instruments et outils d'amélioration de la sécurisation de l'accès et de la gestion du foncier ;
- élaboration, mise en œuvre et suivi des programmes d'aménagement et de développement ;
- élaboration des instruments de planification spatiale (SSC, schémas et plans de développement urbain, schémas territoriaux, SDAC, contrats de programme, etc.) ;
- élaboration des directives (et lignes directrices) territoriales et sectorielles d'aménagement ;
- élaboration et mise en œuvre des instruments financiers pour l'aménagement du territoire (FIAT, PAT, etc.) ;
- renforcement du cadre législatif et réglementaire de l'aménagement du territoire.



**TABLEAU SYNTHÈSE
DES OPTIONS, ORIENTATIONS ET
COMPOSANTES
DE L'AGENDA SPATIAL**



Tableau synthèse des options d'aménagement du territoire (OAT)

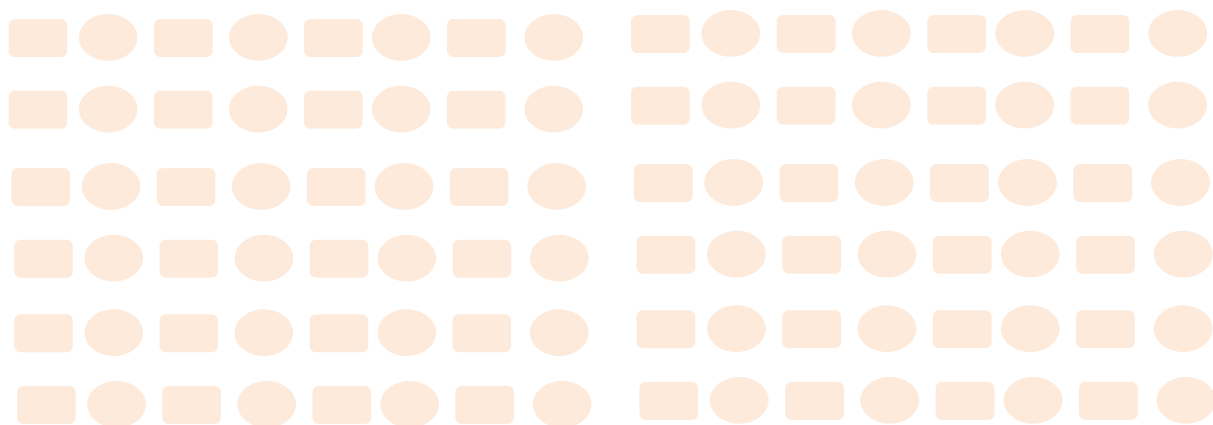
Options d'aménagement	Orientations stratégiques	Composantes
Option 1 Un aménagement à travers les pôles de développement et les réseaux structurants	OS 1 : Renforcer et organiser l'armature urbaine	C1 : Renforcer les vocations des métropoles nationales
		C2 : Promouvoir les pôles de développement
		C3 : Soutenir les centres ruraux
	OS 2 : Développer les réseaux structurants	C4 : Développer les réseaux de transport des personnes et des biens
		C5 : Renforcer les réseaux énergétiques
		C6 : Développer les réseaux de communication et de l'information
Option 2 Un aménagement qui renforce la solidarité et la complémentarité avec les pays voisins	OS 3 : Développer les espaces frontaliers	C7 : Assurer un meilleur équipement des espaces frontaliers
		C8 : Assurer l'intégrité territoriale
	OS 4 : Valoriser la position du Bénin dans la région ouest-africaine	C9 : Promouvoir la coopération transfrontalière
		C10 : Développer la partie béninoise du corridor Lagos-Accra-Abidjan
		C11 : Développer les infrastructures communautaires
		C12 : Renforcer les échanges commerciaux intercommunautaires

Options d'aménagement	Orientations stratégiques	Composantes
Option 3 Un aménagement qui assure la gestion durable des ressources	OS 5 : Promouvoir une agriculture moderne, intensive et durable	C13 : Développer des filières en fonction des zones d'aménagement agricole
		C14 : Sécuriser et gérer le foncier
	OS 6 : Promouvoir la gestion durable des ressources environnementales	C15 : Assurer la mise en œuvre et le suivi des actions d'adaptation aux changements climatiques
		C16 : Assurer la gestion intégrée des ressources en eau
		C17 : Promouvoir une gestion durable des ressources minières
		C18 : Assurer une gestion durable des ressources forestières
	OS 7 : promouvoir la gestion durable des patrimoines naturels et culturels et renforcer le capital humain	C19 : Assurer la valorisation des patrimoines naturels et culturels
		C20 : Valoriser les savoirs et les savoir- faire endogènes
		C21 : Assurer un accès équitable aux services d'appui au développement du capital humain

L'AGENDA SPATIAL ET LE PAG

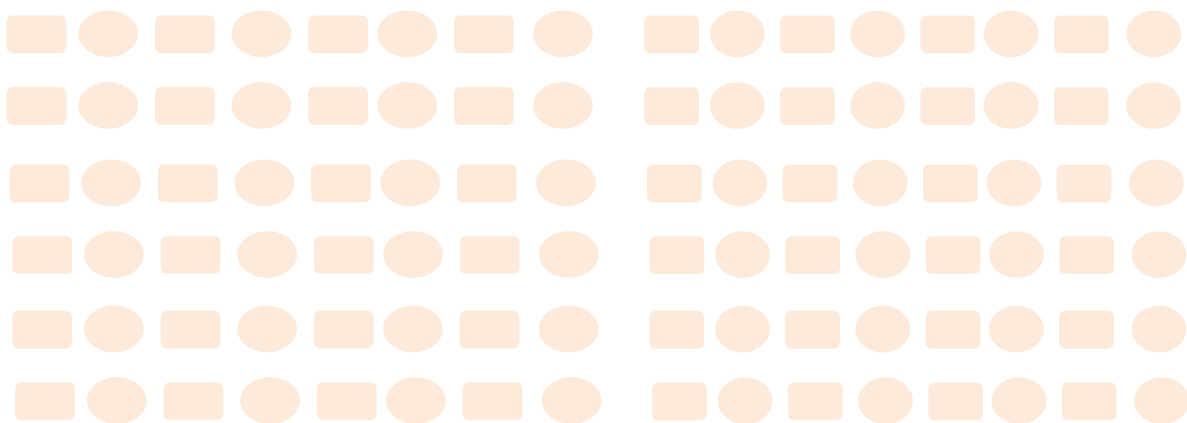
(PROGRAMME D' ACTIONS DU GOUVERNEMENT)

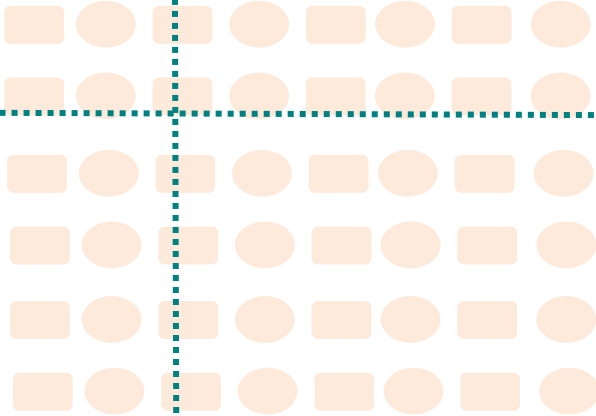
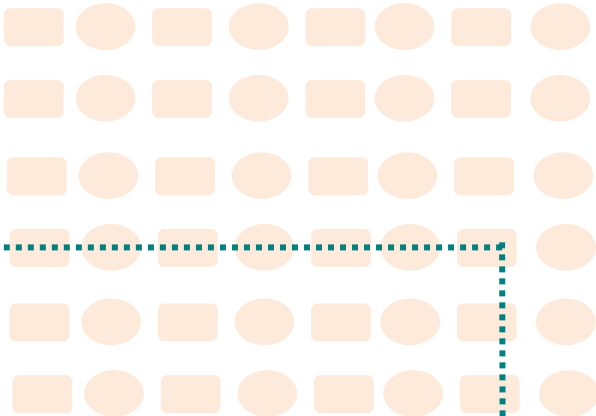




LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA SPATIAL

LE PAG COMME 1^{er} LEVIER





Contribution du PAG (2016-2021) à la mise en œuvre de l'Agenda Spatial

Dans le PAG, plusieurs projets de construction d'infrastructures et d'aménagement de l'espace national sont prévus.

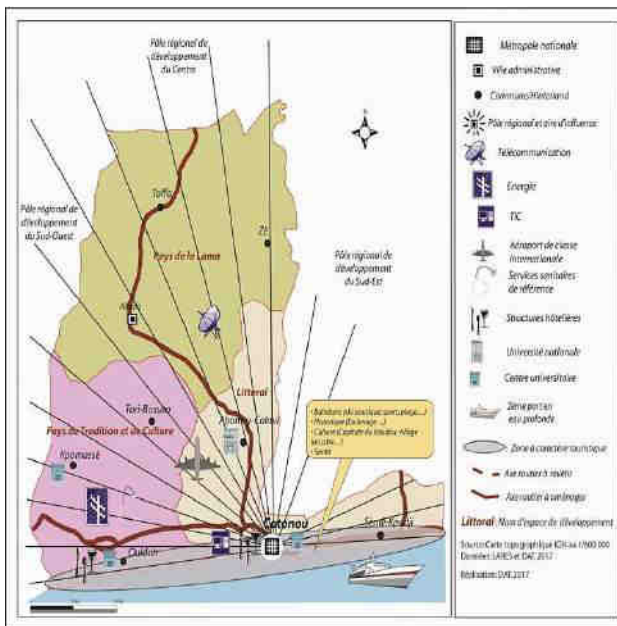
Ces actions projetées sur le quinquennat s'inscrivent parfaitement dans la perspective de la concrétisation de l'Agenda Spatial à travers les six (06) pôles régionaux de développement.

Quelques-unes de ces projets structurants par pôle régional de développement se présentent comme suit :

• Pôle Sud entraîné par la métropole de Cotonou

Projets potentiels portés par les ambitions du gouvernement pour le quinquennat 2016-2021

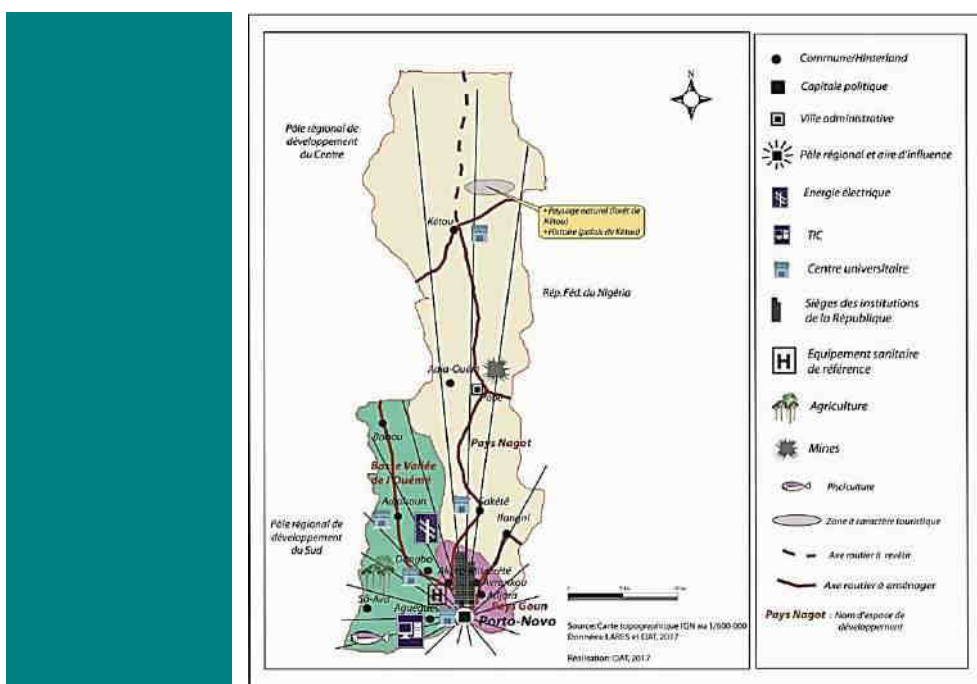
- Agropole autour de l'ananas
- zone de développement touristique autour de Ouidah (tourisme historique et tourisme balnéaire) ;
- Pôle de services sanitaires de référence / Abomey-Calavi ;
- Développement d'une zone économique spéciale et d'une zone franche de savoir et de l'innovation ;
- Pôle de transformation agroindustrielle autour de la zone industrielle de Gakpé et de Sèmè- Kpodji ;
- Pôle transport-logistique : aéroport international, ports-secs et terminaux à conteneurs (Calavi-Tori-Allada) ;
- Développement de zones urbaines attractives dans la conurbation de Cotonou (Cotonou-Calavi-Sèmè) et à Allada



• Le Pôle Sud-Est animé par la métropole capitale de Porto-Novo

Projets potentiels portés par les ambitions du gouvernement pour le quinquennat 2016-2021

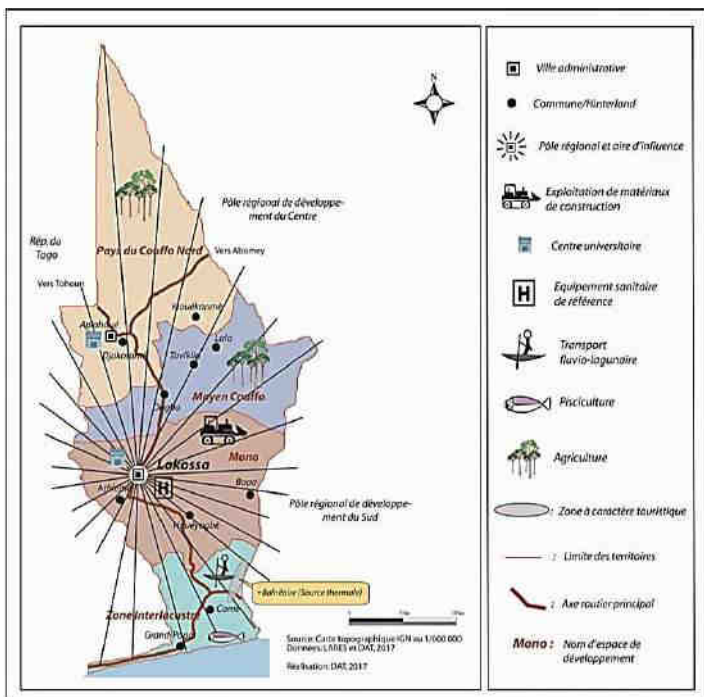
- Agropoles autour du manioc, du maïs et du palmier à huile (Vallée de l'Ouémé et Plateau)
- Zone de développement touristique autour de Porto-Novo et Kétou (aménagement de sites historiques et voies d'accès)
- Réalisation d'une plate-forme marchande (intégrée à l'agropole de la vallée de l'Ouémé) à Porto-Novo
- Centre de recherche et de formation agricole, intégrés aux agropoles de la Vallée de l'Ouémé et du Plateau
- Pôle de production minière (calcaire) autour de Kétou-Adja-Ouèrè
- Développement de zones urbaines attractives à Porto-Novo et à Pobè (cités administratives, habitat).



• Le Pôle Sud-Ouest polarisé par la ville de Lokossa

Projets potentiels portés par les ambitions du gouvernement pour le quinquennat 2016-2021

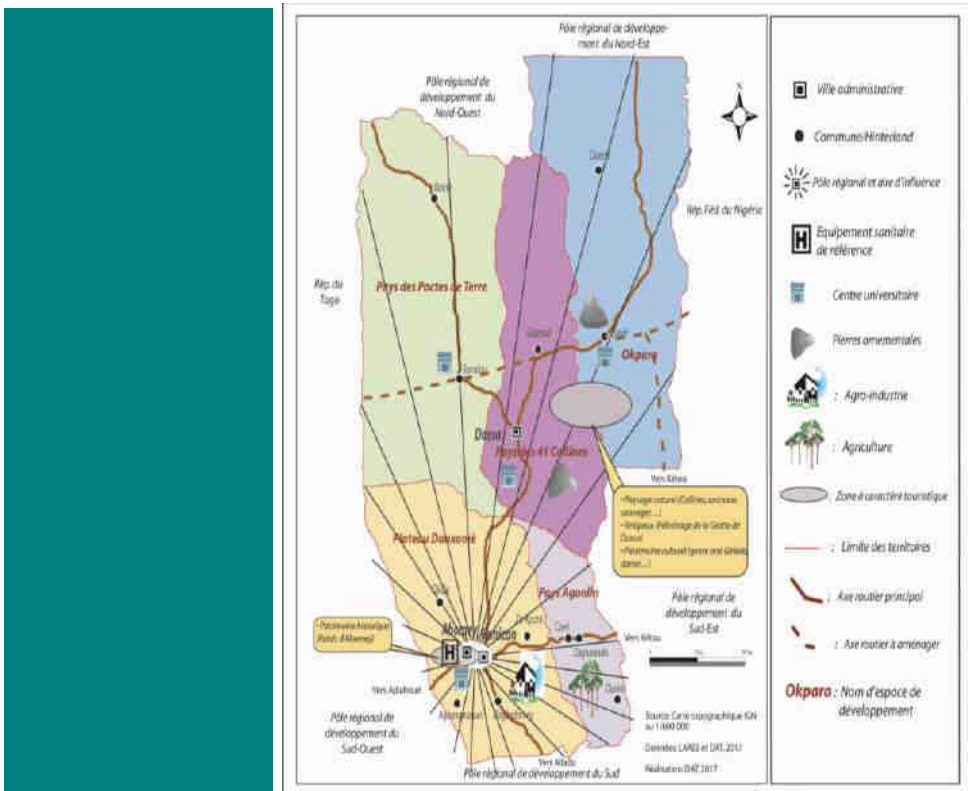
- Agropole autour des produits maraichers ;
- Zone de développement touristique autour de Grand-Popo (protection et aménagement de la côte) ;
- Pole de production industrielle a Lokossa ;
- Pole de production minière autour de Lokossa ;
- Réalisation d'une plate-forme marchande à Azové ;
- Développement de zones urbaines attractives à Lokossa et à Aplahoué (centre administratif et habitat).



- **Le Pôle centre organisé autour du duopole Abomey-Bohicon**

Projets potentiels portés par les ambitions du gouvernement pour le quinquennat 2016-2021

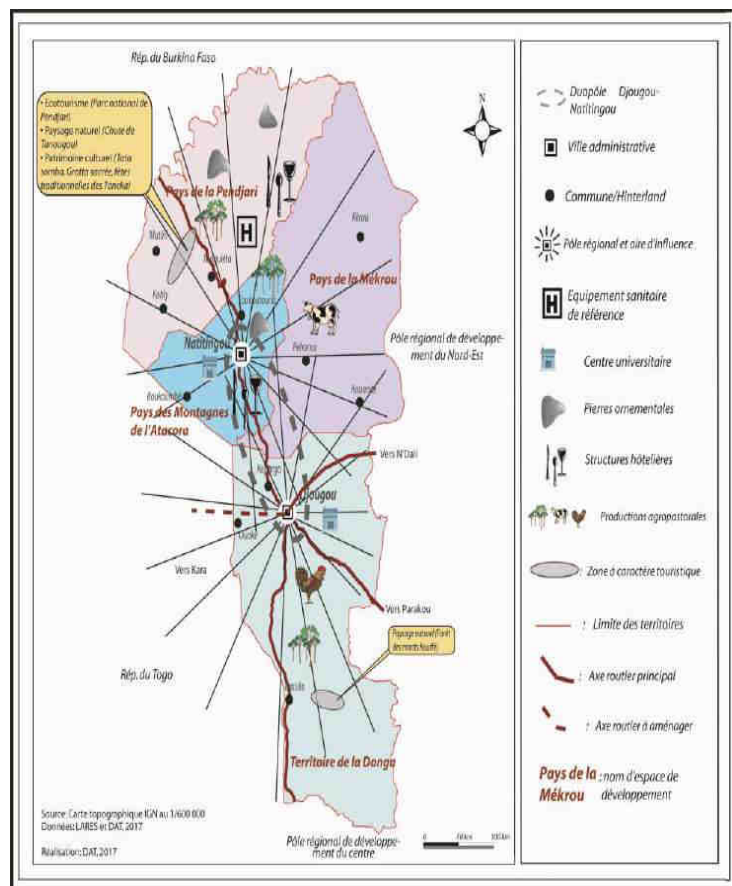
- Agropole autour du maïs, de l'anacarde, des fruits
- Zone de développement touristique autour d'Abomey (tourisme historique) ;
- Pôle de transformation agroindustrielle autour des zones industrielles Bohicon-Savalou et Savè ;
- Réalisation d'une plate-forme marchande à Glazoué ;
- Développement de zones urbaines attractives dans la conurbation Abomey-Bohicon, et Dassa (cités administratives et résidentielles).



• Le Pôle Nord-Ouest animé par le duopole Djougou-Natitingou

Projets potentiels portés par les ambitions du gouvernement pour le quinquennat 2016-2021

- Agropole autour du Coton (Kérou-Kouandé-Péhunco) ;
- Pôle de développement touristique autour de Natitingou (écotourisme) ;
- Pôle de services sanitaires de référence (Tanguiéta) ;
- Réalisation d'une plate-forme marchande à Djougou ;
- Développement de zones urbaines attractives à Natitingou et à Djougou.



Edition
septembre 2017



MEÉDIATION & L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Avenue du Canada, 3000, Niveau Pavillon B01
Q1Z 2P4 6Z23 CAN. – Tél. (229) 23-3038-14 / 23-3038-15
www.dattamh.org – dattamh@dmss.com

